



Date : 31/08/2009
Contact :
E-mail :
Tel :
Fax :

Concerne : Grippe A/H1N1 - distribution de médicaments antiviraux

Cher Docteur,
Madame, Monsieur,

Il semble inévitable, en cette période de rentrée, que le nombre de nouveaux cas de grippe A/H1N1 augmente sensiblement dans les prochaines semaines. L'évolution de la situation est suivie de très près. Grâce aux informations récoltées par le réseau des médecins vigies, il apparaît que le virus est bien présent dans notre pays mais il n'y a pas encore de forte circulation. Cependant, les rentrées économique et scolaire laissent prévoir une augmentation du nombre de cas de grippe pandémique, sans oublier que la grippe saisonnière va également démarrer.

C'est pourquoi, dans les jours à venir, la procédure de distribution d'antiviraux est appelée à évoluer : elle se fera via le réseau des pharmacies.

Ce sont désormais les pharmaciens du pays qui se chargeront de la distribution des masques et antiviraux. Vous disposerez donc de quelque 5.000 points de distribution professionnels - en lieu et place des points de contacts communaux initialement prévus - pour y retirer les masques et antiviraux en cas de nécessité.

La distribution via les pharmacies permet de soulager les communes dont un grand nombre éprouvait des difficultés à assurer ce service.

Cette nouvelle procédure a été élaborée en concertation avec les représentants des pharmaciens et l'AFMPS et a été présentée aux Gouverneurs de Province et aux représentants de l'Union des Villes et Communes.

Les points de contacts communaux garderont néanmoins la main en ce qui concerne la distribution des « Kits de démarrage ».

Les Cercles de médecine générale, en collaboration avec les bourgmestres de chaque commune, se concertent actuellement pour identifier les praticiens concernés par la distribution des médicaments antiviraux. Ceux-ci seront contactés dans les jours qui viennent afin de venir retirer gratuitement un kit de démarrage au niveau du point de contact local de soins le plus proche. Chaque kit contient un stock de médicaments antiviraux et de masques chirurgicaux à destination des patients. Le réapprovisionnement de ce stock pourra se faire auprès d'une officine pharmaceutique de votre commune d'exercice, qui disposera des médicaments nécessaires dans le cadre du stock stratégique.

En cas de diagnostic de grippe et si la personne appartient à un groupe à risque, le médecin peut donner un traitement antiviral. Les groupes à risque sont les suivants :

1. des patients avec une maladie chronique du système respiratoire en ce inclus, les patients, ayant reçu une prescription de médicaments pour l'asthme endéans les 3 ans
2. des patients avec une pathologie cardiaque chronique
3. des patients avec une insuffisance rénale ou hépatique modérée à sévère
4. des patients immunodéprimés suite à un traitement ou une maladie
5. des patients diabétiques
6. des femmes enceintes
7. des personnes de plus de 65 ans
8. des enfants de moins de 5 ans.

Les médicaments ne doivent plus être distribués en traitement préventif. Pour rappel le tableau posologique est repris ci-dessous :

Oseltamivir	1-13 ans	< 15 kg	2 x 30 mg par jour pendant 5 jours
		15-23 kg	2 x 45 mg par jour pendant 5 jours
		23-40 kg	2 x 60 mg par jour pendant 5 jours
		> 40 kg	2 x 75 mg par jour pendant 5 jours
	> 13 ans	-	2 x 75 mg par jour pendant 5 jours

Si vous n'êtes pas repris dans les jours qui viennent comme médecin concerné par la distribution des antiviraux, c'est parce que votre pratique est essentiellement hospitalière, limitée à des consultations sur rendez-vous ou que vous avez arrêté votre activité. Vous restez libre de prescrire des médicaments antiviraux mais ils devront être remis dans le cadre de l'activité normale des officines pharmaceutiques commerciales ou via la pharmacie hospitalière pour les patients à risque identifiés en consultation à l'hôpital.

Le canal de diffusion de l'information privilégié est le site www.influenza.be. Nous vous invitons à le consulter régulièrement afin de pouvoir rester informé des dernières évolutions. Sur ce site, il vous est également possible de vous abonner à une newsletter électronique spécialement destinée aux professionnels de santé.

En espérant que ce message ait pu apporter quelques réponses à vos questions, nous vous prions d'agréer, Cher Docteur, Cher Professionnel de santé, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Prof. Marc Van Ranst

Commissaire interministériel Influenza



Laurette Onkelinx

Ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique

